

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°93**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Date de convocation :	08/12/2022	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	17
Nombre de membres présents :	10	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	17	Abstention :	0

L'an 2022, le 14 décembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Didier LARELLE

Présents : MRS. & MMES. Didier LARELLE, Maire, Michel ROUCHER, Michel TRAPIED, Françoise GROUSSARD, adjoints, Patrice BREMAUD, Fabrice BRISSON, Stéphanie CAUSSEQUE, Michel CLOUET, Patricia DAVID, Romain GOUYER, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Claire BOURGENOT donne pouvoir à Mme Stéphanie CAUSSEQUE, M. Pascal MERCERON donne pouvoir à M. Patrice BREMAUD, Mme Marie-Paule JOUINEAU donne pouvoir à M. Fabrice BRISSON, Mme Micheline DUFAU donne pouvoir à M. Michel ROUCHER, M. Emmanuel BATARD donne pouvoir à M. Romain GOUYET, Mme Sandrine GEORGES donne pouvoir à M. Didier LARELLE, M. Maurice GARDIEN donne pouvoir à M. Michel CLOUET

Absents :

Excusés : M.Yves BOURSIER et Mme Aurélie JAULIN

Secrétaire de séance : Mme Patricia DAVID

Objets : DM 2

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-57 000,00		
6288 (011) : Autres services extérieurs	-18 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	60 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	15 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Certifié exécutoire par Didier LARELLE, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A SAINT ROGATIEN, le

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

le Maire